

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du 18 janvier 2024

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 25

Qui ont délibéré 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

Délibération 240125D004

Classification : 7.8 – Fond de concours

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, M. David TOURNEFIER, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Marie CORDIER (pouvoir à M. Maurice PERRION), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Philippe ROBIN), Mme Stéphanie BÉRIHAULT (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

**FINANCES – FONDS DE CONCOURS COMPA 2023 – AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE CYCLABLE RUE DU PRÉ
ATHELIN – PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF**

Par délibération en date du 19 octobre 2023, le Conseil Communautaire de la COMPA a accordé une subvention de 39 400 € à la Commune, au titre du Fonds de Concours 2023, pour financer les travaux d'aménagement d'une piste cyclable rue du Pré Athelin.

Pour solliciter le versement du Fonds de Concours, il convient d'adresser à la COMPA une délibération approuvant le plan de financement définitif de cette opération.

C'est pourquoi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement définitif et autorise le Maire à solliciter le versement de ladite subvention.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Maurice PERRION




La secrétaire de séance
Déborah JOURDON




Publié sur le site de la commune le 1.2.2024